

# JOURNAL OFFICIEL

La présente édition  
ne contient pas  
les publications  
contenant des données  
personnelles protégées.  
Dès lors, seule  
la version officielle  
sur papier fait foi.

JAA 2800 Delémont – 41<sup>e</sup> année – N° 9 – Mercredi 6 mars 2019

Le « Journal officiel de la République et Canton du Jura » paraît chaque semaine, le mercredi. Terme de la remise des publications: le lundi à 12 heures. Ce délai peut être modifié si la date de parution est jour férié. Abonnement: 70 francs par an. Vente au numéro: Fr. 1.80. Editeur: Pressor SA, Centre d'impression et d'arts graphiques, Delémont, tél. 032 421 19 19, fax 032 421 19 00. Compte de chèques postaux 12-874158-4.

Tarif des insertions: Fr. 1.55 le mm, sur deux colonnes à la page (une colonne: 85 mm de large). Une publication ne peut être retirée que par une personne compétente; si la composition est terminée, elle est facturée. Les ordres de retrait ne peuvent être donnés que jusqu'au mardi, à 8 h 30. **Adresse postale pour l'envoi des publications:** « Journal officiel de la République et Canton du Jura », case postale 553, 2800 Delémont 1. **Courriel:** [journalofficiel@pressor.ch](mailto:journalofficiel@pressor.ch)

## Publications des autorités cantonales

République et Canton du Jura

### Procès-verbal N° 62 de la séance du Parlement du mercredi 27 février 2019

Lieu: Hôtel du Parlement à Delémont

Présidence: Gabriel Voirol (PLR), président

Scrutateurs: Bernard Varin (PDC) et Nicolas Maître (PS)

Secrétariat: Jean-Baptiste Maître, secrétaire du Parlement

Excusés: David Balmer (PLR), Damien Chappuis (PCSI), Jérôme Corbat (CS-POP), Erica Hennequin (VERTS), Alain Lachat (PLR), Murielle Macchi-Berdat (PS), Edgar Sauser (PLR), Romain Schaer (UDC), Claude Schlüchter (PS), Didier Spies (UDC) et Jean-Daniel Tschan (PCSI).

Suppléants: Michel Etique (PLR), Blaise Schüll (PCSI), Tania Schindelholz (CS-POP), Baptiste Laville (VERTS), Alain Bohlinger (PLR), Fabrice Macquat (PS), Damien Paratte (PLR), Jean Lusa (UDC), Valérie Bourquin (PS), Lionel Montavon (UDC) et Monika Kornmayer (PCSI).

(La séance est ouverte à 8.30 heures en présence de 60 députés et de l'observateur de Moutier.)

#### 1. Communications

#### 2. Promesse solennelle d'un suppléant

Damien Paratte (PLR) fait la promesse solennelle.

#### 3. Election d'un membre, éventuellement d'un remplaçant, de la commission de gestion et des finances

Pierre-André Comte (PS) est élu tacitement membre de la commission.

#### 4. Election d'un remplaçant de la commission des affaires extérieures et de la formation

Alain Bohlinger (PLR) est élu tacitement remplaçant de la commission.

#### 5. Questions orales

- Michel Etique (PLR): Procédure relative à la capture et la stérilisation de chats errants par une association (satisfait)
- Anne Froidevaux (PDC): Discussions avec l'OFROU quant à la réalisation d'un giratoire au carrefour du Jumbo à Delémont-Est (satisfait)
- Thomas Stettler (UDC): Propos dans la presse du directeur récemment retraité de la Division commerciale sur le fonctionnement de l'Etat (satisfait)

- Lionel Montavon (UDC): Contrôle par l'Office des véhicules qu'un permis de conduire étranger est valable avant de procéder à un échange (satisfait)
- Valérie Bourquin (PS): Mise en valeur du rôle des femmes dans le combat pour l'indépendance lors des festivités du 40<sup>e</sup> anniversaire du Canton (satisfait)
- Pierre-André Comte (PS): Projets de parc éolien outre-frontière cantonale et moyens d'action des communes limitrophes (satisfait)
- Raoul Jaeggi (Indépendant): Non-représentation du Gouvernement lors de l'assemblée générale de la Fédération cantonale des pêcheurs jurassiens (non satisfait)
- Thomas Schaffter (PCSI): Démarche afin d'infléchir la politique financière de la Confédération à l'égard des cantons suite à ses résultats fortement bénéficiaires (satisfait)
- Bernard Varin (PDC): Infrastructures d'accueil prévues pour l'étang de la Gruère et acquisition du terrain nécessaire (satisfait)
- Géraldine Beuchat (PCSI): Rapport social présenté par le Gouvernement et report à la prochaine législature de la mise en place de mesures contre la pauvreté (partiellement satisfait)
- Yves Gigon (Indépendant): Contrôles du Service de la consommation et des affaires vétérinaires effectués avec un véhicule immatriculé en France (partiellement satisfait)
- Loïc Dobler (PS): Mandats donnés à des entreprises régionales pour la réalisation du Théâtre du Jura? (satisfait)
- Florence Bœsch (PDC): Groupe d'experts indépendants chargé d'examiner les rapports sur les liens entre le séisme intervenu en Corée du Sud et la géothermie profonde (satisfait)
- Pauline Queloz (Indépendant): Caméras installées dans les tunnels de l'A16 et reconnaissance des plaques minéralogiques (satisfait)

#### Interpellations

#### 6. Interpellation N° 894

##### Le business des déchets. Baptiste Laville (VERTS)

Développement par l'auteur.

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement.



**21. Question écrite N° 3111**  
**Maladresse ou mesquinerie?**  
**Rémy Meury (CS-POP)**

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement.

**22. Question écrite N° 3120**  
**Classes à multi-degrés: et la suite?**  
**Vincent Hennin (PCSI)**

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

**Département de l'économie et de la santé**

**23. Motion interne N° 134**  
**Introduire les primes LAMal dans le calcul de l'IPC.**  
**Rémy Meury (CS-POP)**

Développement par l'auteur.

Au vote, la motion interne N° 134 est refusée par 30 voix contre 28.

**24. Postulat N° 390**  
**Pour un accès facilité au joyau du Jura.**  
**Irmin Rais (UDC)**

Développement par l'auteur.

Le Gouvernement propose de rejeter le postulat.

Au vote, le postulat N° 390 est refusé par 37 voix contre 17.

**25. Question écrite N° 3078**  
**Urgences de l'hôpital de Porrentruy: leur maintien la nuit est une nécessité.**  
**Ami Lièvre (PS)**

L'auteur n'est pas satisfait de la réponse du Gouvernement.

**26. Question écrite N° 3080**  
**Une affaire de santé publique?**  
**Pierre-André Comte (PS)**

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

**27. Question écrite N° 3085**  
**Quelle limitation des prestations opératoires au sein de l'H-JU?**  
**Pierre Parietti (PLR)**

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

**28. Question écrite N° 3087**  
**La « Villa Blanche » est remplie, voire surchargée: existe-t-il d'autres solutions d'accueil?**  
**Rémy Meury (CS-POP)**

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement et demande l'ouverture de la discussion, ce que plus de douze députés acceptent.

**29. Question écrite N° 3101**  
**Salaires des médecins indépendants: révision des chiffres officiels?**  
**Quentin Haas (PCSI)**

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

**30. Question écrite N° 3102**  
**Vaccination dans les pharmacies.**  
**Danièle Chariatte (PDC)**

L'auteure est satisfaite de la réponse du Gouvernement.

**31. Question écrite N° 3103**  
**Parahôtellerie et encaissement des taxes: situation dans le Jura?**  
**Françoise Chaignat (PDC)**

L'auteure est satisfaite de la réponse du Gouvernement.

**32. Question écrite N° 3107**  
**Préférence indigène light: quel constat?**  
**Yves Gigon (Indépendant)**

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement.

**33. Modification de l'arrêté relatif au sixième programme de développement économique 2013-2022 (étape 1: 2013-2017)**

L'entrée en matière n'est pas combattue.

Tous les articles, ainsi que le titre et le préambule, sont acceptés sans discussion.

Au vote, la modification de l'arrêté est acceptée par 47 voix contre 2.

**34. Réponse à la consultation fédérale sur la politique agricole à partir de 2022**

Au vote, la réponse du Gouvernement est acceptée par 50 députés.

**35. Question écrite N° 3113**  
**Tous égaux devant les défibrillateurs?**  
**Jean Lusa (UDC)**

L'auteur n'est pas satisfait de la réponse du Gouvernement.

**36. Question écrite N° 3116**  
**Nucléaire: qui paiera les pastilles d'iode?**  
**Erica Hennequin (VERTS)**

L'auteure est satisfaite de la réponse du Gouvernement.

**37. Question écrite N° 3119**  
**Coûts des transports en ambulance.**  
**Vincent Hennin (PCSI)**

L'auteur n'est pas satisfait de la réponse du Gouvernement et demande l'ouverture de la discussion, ce que plus de douze députés acceptent.

**Département des finances**

**38. Question écrite N° 3110**  
**Accord de 1983 sur les frontaliers: où en est-on à ce jour?**  
**Didier Spies (UDC)**

L'auteur est satisfait de la réponse du Gouvernement.

**39. Question écrite N° 3112**  
**Donner des compétences aux syndicats de communes.**  
**Gabriel Voirol (PLR)**

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement.

**40. Question écrite N° 3114**  
**Comment arrive-t-on à un tel montant à trouver?**  
**Rémy Meury (CS-POP)**

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement et demande l'ouverture de la discussion, ce que plus de douze députés acceptent.

**41. Question écrite N° 3118**  
**Inégalité de traitement sur fond de factures ouvertes...**  
**Ernest Gerber (PLR)**

L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement.

**Département de l'environnement**

**42. Postulat N° 389**  
**Développer l'offre en mobilité douce en améliorant le réseau cyclable grâce à l'aménagement de bornes rechargeables pour les vélos électriques sur certains circuits-clés.**  
**Noémie Koller (PS)**

(Ce point est renvoyé à la prochaine séance.)

- 43. Question écrite N° 3086**  
**Achats de véhicules: tendances dans le Jura.**  
**Erica Hennequin (VERTS)**  
L'auteure n'est pas satisfaite de la réponse du Gouvernement.
- 44. Question écrite N° 3090**  
**Combien coûtent les embouteillages jurassiens?**  
**Stéphane Theurillat (PDC)**  
L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement.
- 45. Question écrite N° 3092**  
**Que se passerait-il si les tunnels du Mont-Russelin ou du Mont-Terri devaient être fermés?**  
**Stéphane Theurillat (PDC)**  
L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement.
- 46. Question écrite N° 3095**  
**A l'eau!**  
**Nicolas Girard (PS)**  
L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement.
- 47. Question écrite N° 3098**  
**Déficit de La Poste, à vos calculettes!**  
**Géraldine Beuchat (PCSI)**  
L'auteure est satisfaite de la réponse du Gouvernement.
- 48. Question écrite N° 3100**  
**Urgence climatique: état des lieux dans le Jura et mesures à prendre.**  
**Ivan Godat (VERTS)**  
L'auteur n'est pas satisfait de la réponse du Gouvernement et demande l'ouverture de la discussion, ce que plus de douze députés acceptent.
- 49. Question écrite N° 3106**  
**Fonds routier: des explications svp!**  
**Yves Gigon (Indépendant)**  
L'auteur est partiellement satisfait de la réponse du Gouvernement et demande l'ouverture de la discussion, ce que plus de douze députés acceptent.
- 50. Question écrite N° 3109**  
**Transparence des engagements en personnel et des coûts dans le dossier de géothermie pétrothermale profonde dans le Jura.**  
**Damien Lachat (UDC)**  
L'auteur n'est pas satisfait de la réponse du Gouvernement.

La séance est levée à 16.50 heures.

Delémont, le 27 février 2019

Au nom du Parlement  
Le président: Gabriel Voirol  
Le secrétaire: Jean-Baptiste Maître

République et Canton du Jura

**Arrêté**  
**relatif au sixième programme de développement économique 2013-2022 (étape 1: 2013-2017)**

Modification du 27 février 2019

*Le Parlement de la République et Canton du Jura, arrête:*

I.

L'arrêté du 27 novembre 2013 relatif au sixième programme de développement économique 2013-2022 (étape 1:2013-2017)<sup>1)</sup> est modifié comme il suit:

**Titre de l'arrêté** (nouvelle teneur)

Arrêté relatif au sixième programme de développement économique 2013-2022 (étape 2: 2018-2022)

**Article premier** (nouvelle teneur)

**Article premier** La deuxième étape (2018-2022) du programme de développement économique 2013-2022 (ci-après: « le programme ») est approuvée.

**Article 4, alinéa 2, lettre f** (nouvelle)

<sup>2</sup> A cet effet, les mesures en question portent sur les secteurs constituant la « chaîne de valeur » de l'économie, à savoir:

f) le soutien à la digitalisation et à la numérisation.

**Article 11** (nouvelle teneur)

**Art. 11** Le Gouvernement informe le Parlement sur la réalisation du programme en lui fournissant, au terme de la deuxième étape, un rapport final exhaustif.

II.

La présente modification entre en vigueur immédiatement.

Au nom du Parlement  
Le président: Gabriel Voirol  
Le secrétaire: Jean-Baptiste Maître

<sup>1)</sup> RSJU 901.111

Département des finances

**Composition et compétence à raison du lieu des commissions de conciliation en matière de bail (2016-2020)**

Suite à la nomination de nouveaux membres par les organes compétents, les commissions de conciliation en matière de bail sont dorénavant composées de la manière suivante:

**Commission de conciliation en matière de bail de Delémont et environs**

Composition:

Président : M. André Burri, Delémont  
Vice-président : M. Visar Rexhepi, Delémont  
Secrétaire : M<sup>me</sup> Corinne Flückiger, Delémont  
Secrétaire suppléante : M<sup>me</sup> Antonia Tamasi, Delémont  
Asseseurs « locataires » : M. Gabriel Miserez, Vicques  
: M. Michel Nussbaumer, Courroux  
Asseseur « bailleurs » : M<sup>me</sup> Marie-Hélène Brandon, Courroux  
: M<sup>me</sup> Donatella Bruni, Delémont

**Communes rattachées:** toutes les communes du district de Delémont

**Adresse:** Hôtel-de-Ville, 2800 Delémont

**Commission de conciliation en matière de bail du district de Porrentruy**

Composition:

Président : M. Jean-François Kohler, Courgenay  
Vice-présidente : M<sup>me</sup> Christelle Theurillat, Porrentruy  
Secrétaire : M<sup>me</sup> Jacqueline Galvanetto, Alle  
Secrétaire suppléante : M<sup>me</sup> Fabienne Villard Mertz, Bure  
Asseseurs « locataires » : M. Jean-Jacques A Marca, Courgenay  
: M<sup>me</sup> Aline Burkhalter, Vendlincourt  
: M. Michel Maître, Clos-du-Doubs (St-Ursanne)

Assesseeurs  
« bailleurs » : M. Jean-Claude Lapaire, Clos du Doubs  
(Saint-Ursanne)  
: M. Olivier Migy, Cœuve  
: M. Marco Vermeille, Porrentruy

Communes rattachées: toutes les communes du district de Porrentruy

Adresse: rue d'Airmont 7, 2900 Porrentruy

**Commission de conciliation en matière de bail du district des Franches-Montagnes**

Composition:

Président : M. Jean-Marc Baume, Le Noirmont  
Vice-présidente : M<sup>me</sup> Dominique Froidevaux, Saignelégier  
Secrétaire-caissière : M<sup>me</sup> Emmanuelle Gremaud, Le Noirmont  
Secrétaire suppléante : poste vacant  
Assesseeur « locataires » : M<sup>me</sup> Dominique Froidevaux, Saignelégier  
: M. Diego Moni Bidin, Saignelégier  
Assesseeur « bailleurs » : M<sup>me</sup> Charlotte Senent, Les Bois  
: M<sup>me</sup> Céline Taillard, Le Noirmont

Communes rattachées: toutes les communes du district des Franches-Montagnes

Adresse: M. Jean-Marc Baume, président CCBL, rue de l'Aurore 8, 2340 Le Noirmont

Delémont, le 28 février 2019

Département des finances  
Le Ministre: Charles Juillard

Office de la culture

**Inscription provisoire de sites archéologiques et paléontologiques à l'inventaire, dépôt public**

Conformément à l'article 11 de la loi sur la protection du patrimoine archéologique et paléontologique du 27 mai 2015, les dossiers concernant les sites archéologiques et paléontologiques de:

**Commune: Boncourt**

**Boncourt – Les Clavières,** parcelle 3069  
**Boncourt – Les Champs Montants,** parcelles 3134, 3135, 3136, 3137  
**Boncourt – Milandre,** parcelles 782, 787, 2310, 2311  
**Boncourt – Sous les Cantons,** parcelles 620, 631, 632, 648

sont déposés publiquement jusqu'au lundi 8 avril 2019 au secrétariat de l'Office de la culture à l'Hôtel des Halles, Porrentruy, où ils peuvent être consultés.

Les oppositions dûment motivées et écrites sont à adresser à la Section d'archéologie et paléontologie, Office de la culture, Hôtel des Halles, CP 64, 2900 Porrentruy 2 jusqu'au lundi 8 avril inclusivement.

Porrentruy, le 28 février 2019

Section d'archéologie et paléontologie  
Archéologue cantonal  
R. Fellner

Service du développement territorial

**Demande d'approbation des plans selon la procédure ferroviaire ordinaire  
Projet des Chemins de fer du Jura (CJ) – Haute-Sorne, nouvelle sous-station à Glovelier**

Commune:	Haute-Sorne
Requérant:	Chemins de fer du Jura, Rue du Général-Voirol 1, 2710 Tavannes
Projet:	<p>Les Chemins de fer du Jura ont besoin d'un nouveau point d'injection de puissance dans le secteur de Glovelier. Ils projettent la construction d'une nouvelle station transformatrice. Cette station comprend le matériel électrique nécessaire à transformer la tension alternative du réseau moyenne tension de 16.8kV en tension continue de 1500V pour alimenter la ligne de contact. Les deux cellules de lignes sont la propriété de BKW.</p> <p>La station est située dans la localité de Glovelier, commune de Haute-Sorne, en bordure des voies de chemin de Fer CJ et CFF, sur la parcelle 251, à côté de la gare.</p> <p>Début des travaux projeté : printemps 2020 Mise en service projetée : automne 2020 Coût total estimé du projet : 1 010 000 francs HT</p> <p>Pour plus de détails, se référer au dossier de plans mis à l'enquête publique pour consultation.</p>
Procédure:	La procédure est régie par les articles 18ss de la loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF; RS 742.101) par l'ordonnance sur la procédure d'approbation des plans des installations ferroviaires (OPAPIF; RS 742.142.1) et par la loi fédérale sur l'expropriation (LEx; RS 711). L'autorité compétente est l'Office fédéral des transports (OFT).
Mise à l'enquête publique:	<p><b>Les plans du projet peuvent être consultés du 7 mars 2019 au 5 avril 2019</b> dans les administrations suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– <b>Service du développement territorial, Section de la mobilité et des transports,</b> Rue des Moulins 2, 2800 Delémont Du lundi au vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 16h</li> </ul>

	<p>– <b>Administration communale de Haute-Sorne</b> Rue de la Fenatte 14, 2854 Bassecourt Lu: 10 h - 11 h 45 / 16 h - 18 h Ma: 10 h - 11 h 45 / Fermé Me: 10 h - 11 h 45 / 16 h - 18 h Je: 10 h - 11 h 45 / Fermé Ve: 10 h - 11 h 45 / 14 h - 16 h 30</p>
Piquetage:	Avant la mise à l'enquête de la demande, l'entreprise ferroviaire doit marquer sur le terrain par un piquetage, et pour les bâtiments par des gabarits, les modifications requises par l'ouvrage projeté (y compris les modifications de terrains, défrichage, acquisition de droits, etc.)
Oppositions:	<p>Quiconque a la qualité de partie au sens des dispositions de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA; RS 172.021) ou de la loi fédérale sur l'expropriation (LEx) peut, pendant le délai de mise à l'enquête, faire opposition au projet auprès de l'autorité d'approbation.</p> <p>Les oppositions, écrites et motivées, seront adressées en deux exemplaires à l'<b>Office fédéral des transports (OFT), Section Autorisations II, 3003 Berne</b>.</p> <p>Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure (art. 18f al. 1 LCdF).</p> <p>Toutes les objections en matière d'expropriation et les demandes d'indemnité ou de réparation en nature doivent être déposées dans le même délai (art. 18f al. 2 LCdF, en liaison avec les art. 35 à 37 LEx). Les demandes d'indemnité ultérieures sont régies par l'art. 41 LEx.</p> <p>Les objections émises contre le piquetage ou la pose de gabarits doivent être adressées sans retard à l'OFT, mais au plus tard à l'expiration du délai de mise à l'enquête (art. 18c al. 2 LCdF).</p>

Delémont, le 27 février 2019

Service du développement territorial

**Demande d'approbation des plans selon la procédure ferroviaire ordinaire**  
**Projet des Chemins de fer du Jura (CJ) – Porrentruy, pont sur l'Allaine, rehaussement du pont et adaptation de la géométrie ferroviaire**

Commune:	Porrentruy
Requérant:	Chemins de fer du Jura, Rue du Général-Voirol 1, 2710 Tavannes
Projet:	<p>Ligne : Porrentruy – Bonfol (238) Tronçon : km 0.304 – km 0.637</p> <p>La reconstruction et la surélévation du pont CJ nécessite le rehaussement de la voie d'environ 40 cm de part et d'autre, avec une transition en profil en long sur environ 150 m au sud et 40 m au nord, permettant de rejoindre le niveau de la voie existante. Le rehaussement sera effectué en renouvelant complètement l'infrastructure et la superstructure ferroviaire. Les installations de sécurité ne sont pas modifiées, la hauteur de la ligne de contact est ajustée, mais sans modification des mâts supports.</p> <p>Lancement des travaux : mai 2020 Mise en service : juillet-août 2020 Fin des travaux : septembre 2020</p> <p>Coût total estimé du projet : env. 1839400.– (HT)</p> <p>Pour plus de détails, se référer au dossier de plans mis à l'enquête publique pour consultation.</p>
Procédure:	La procédure est régie par les articles 18ss de la loi fédérale sur les chemins de fer (LCdF; RS 742.101) par l'ordonnance sur la procédure d'approbation des plans des installations ferroviaires (OPAPIF; RS 742.142.1) et par la loi fédérale sur l'expropriation (LEx; RS 711). L'autorité compétente est l'Office fédéral des transports (OFT).
Mise à l'enquête publique:	<p><b>Les plans du projet peuvent être consultés du 7 mars 2019 au 5 avril 2019 dans les administrations suivantes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– <b>Service du développement territorial</b>, Section de la mobilité et des transports, Rue des Moulins 2, 2800 Delémont du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h</li> <li>– <b>Administration communale de Porrentruy, Service UEI</b> Rue du 23-Juin 8, 2900 Porrentruy Lu-Ve 9h-12h/14h-17h Je 9h-12h/14h-18h</li> </ul>

Piquetage:	Avant la mise à l'enquête de la demande, l'entreprise ferroviaire doit marquer sur le terrain par un piquetage, et pour les bâtiments par des gabarits, les modifications requises par l'ouvrage projeté (y compris les modifications de terrains, défrichage, acquisition de droits, etc.)
Oppositions:	<p>Quiconque a la qualité de partie au sens des dispositions de la loi fédérale sur la procédure administrative (PA; RS 172.021) ou de la loi fédérale sur l'expropriation (LEx) peut, pendant le délai de mise à l'enquête, faire opposition au projet auprès de l'autorité d'approbation.</p> <p>Les oppositions, écrites et motivées, seront adressées en deux exemplaires à l'<b>Office fédéral des transports (OFT), Section Autorisations II, 3003 Berne</b>.</p> <p>Toute personne qui n'a pas fait opposition est exclue de la suite de la procédure (art. 18f al. 1 LCdF).</p> <p>Toutes les objections en matière d'expropriation et les demandes d'indemnité ou de réparation en nature doivent être déposées dans le même délai (art. 18f al. 2 LCdF, en liaison avec les art. 35 à 37 LEx). Les demandes d'indemnité ultérieures sont régies par l'art. 41 LEx.</p> <p>Les objections émises contre le piquetage ou la pose de gabarits doivent être adressées sans retard à l'OFT, mais au plus tard à l'expiration du délai de mise à l'enquête (art. 18c al. 2 LCdF).</p>
Ban d'expropriation:	A partir du dépôt public des plans et, dans la procédure abrégée, dès la remise de l'avis à l'exproprié, il n'est plus permis à celui-ci de faire, sans le consentement de l'expropriant, des actes de disposition, de droit ou de fait, susceptibles de rendre l'expropriation plus onéreuse (cf. art. 42 LEx).

Delémont, le 27 février 2019

## Publications des autorités judiciaires

Tribunal cantonal

### Examens d'avocat

Les candidat-e-s qui se proposent de se présenter, lors de la session de printemps 2019, aux examens en vue de l'obtention du brevet d'avocat doivent adresser leur demande d'admission aux examens par écrit, avec une copie des attestations de stage ainsi que de leur licence ou de leur maîtrise en droit, au président de la Commission des examens d'avocat, Tribunal cantonal, le Château, à Porrentruy, jusqu'au **vendredi 29 mars 2019** au plus tard.

Dans le même délai, un émolument de CHF 400.– sera versé sur le compte de chèques du Tribunal cantonal (25-11354-0).

Les examens écrits auront lieu le mardi 23 avril, le jeudi 25 avril et le lundi 29 avril 2019. Les examens oraux se dérouleront le mercredi 12 juin 2019. L'épreuve de plaidoirie est fixée au mardi 18 juin 2019 et la remise des brevets au jeudi 27 juin 2019.

Porrentruy, le 1<sup>er</sup> mars 2019

La présidente e.r. de la Commission  
des examens d'avocat  
Sylviane Liniger Odiet

Tribunal cantonal

### Examens de notaire

Les candidat-e-s qui se proposent de se présenter, lors de la session de printemps 2019, aux examens en vue de l'obtention du brevet de notaire doivent adresser leur demande d'admission aux examens par écrit avec les pièces requises, au Tribunal cantonal, Commission des examens de notaire, Le Château, à Porrentruy, jusqu'au **vendredi 29 mars 2019** au plus tard.

Dans le même délai, l'émolument, soit CHF 100.– pour la première partie des examens et CHF 200.– pour la deuxième partie des examens, sera versé sur le compte de chèques du Tribunal cantonal (25-11354-0).

L'épreuve écrite de la première partie des examens aura lieu le lundi 29 avril 2019. Les épreuves écrites de la deuxième partie des examens auront lieu les mardi 23 et jeudi 25 avril 2019. Les examens oraux se dérouleront le mardi 28 mai 2019.

Porrentruy, le 1<sup>er</sup> mars 2019

Le président de la Commission  
des examens de notaire  
Jean-Marc Christe

## Publications des autorités communales et bourgeoises

### Beurnevésin

#### Election complémentaire par les urnes d'un conseiller-ère communal(e) le 28 avril 2019

Les électrices et électeurs de la commune de Beurnevésin sont convoqués aux urnes afin de procéder à l'élection complémentaire d'un conseiller-ère, selon le système de la majorité relative, conformément aux dispositions de la loi cantonale sur les droits politiques et du règlement communal sur les élections.

#### Dépôt des candidatures:

Les actes de candidatures doivent être remis au Conseil communal jusqu'au lundi 18 mars 2019, à 18 heures. Ils indiqueront le nom, le prénom, l'année de naissance et la profession du (de la) candidat-e. Les actes de candidature doivent porter la signature manuscrite du (de la) candidat-e et celles d'au moins cinq électeurs-trices domiciliés-es dans la commune.

#### Ouverture du bureau de vote

Lieu : Salle communale  
Heures d'ouverture : dimanche 28 avril 2019,  
de 10h à 12h.

Beurnevésin, le 6 mars 2019

### La Chaux-des-Breuleux

#### Assemblée ordinaire des ayants droit, mercredi 13 mars 2019, à 20 h, au Restaurant du Cheval-Blanc chez Mady

Ordre du jour:

1. PV de la dernière assemblée
2. Modification de la répartition de droits d'encranes
3. Information sur la fusion
4. Parcs pour vaches laitières, voter les crédits nécessaires
5. Nominations et démissions des membres de la commission
6. Budget 2019
7. Divers

Le Conseil communal

### Clos du Doubs

#### Entrée en vigueur de la modification du règlement d'utilisation et d'entretien des chemins ruraux et ouvrages attenants

La modification du règlement susmentionné, adoptée par l'Assemblée communale de Clos du Doubs le 12 décembre 2018, a été approuvée par le Gouvernement de la République et Canton du Jura le 11 février 2019.

Réuni en séance du 26 février 2019, le Conseil a décidé de fixer son entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

La modification ainsi que la décision d'approbation peuvent être consultées au secrétariat communal.

Conseil communal

### Delémont

#### Convocation des ayants droit de vote

Les ayants droit de vote en matière communale sont convoqués les vendredi 12 avril 2019, samedi 13 avril 2019 et dimanche 14 avril 2019 à l'effet de se prononcer sur la question suivante:

– Acceptez-vous, selon le message du Conseil de Ville: Le budget communal 2019 adopté par le Conseil de Ville de Delémont le 26 novembre 2018?

Les opérations de vote auront lieu aux heures suivantes:

#### Hall du Collège (Avenue de la Gare 7) – Hall de l'Hôtel de Ville (Place de la Liberté 1)

Vendredi 12 avril 2019 de 17 h à 19 h  
Samedi 13 avril 2019 de 10 h à 12 h et de 17 h à 19 h  
Dimanche 14 avril 2019 de 10 h à 12 h

Les pièces relatives à cet objet sont déposées à la Chancellerie communale et au Service financier (Hôtel de Ville).

### Grandfontaine

#### Approbation du plan spécial d'équipement de détail « Infrastructures parcelle N° 34 »

La Section de l'aménagement du territoire du Service du développement territorial de la République et Canton du Jura a approuvé, par décision du 1<sup>er</sup> mars 2019, les plans suivants:

- Plan spécial d'équipement de détail  
« Infrastructures parcelle N° 34 »
- Décision d'approbation N° 6792.5.296

Ils peuvent être consultés au Secrétariat communal.

Grandfontaine, le 4 mars 2019

Au nom du Conseil communal:  
Madame le Maire: Marguerite Vuillaume  
La Secrétaire: Emilie Quiquerez

### Porrentruy

#### Changement d'affectation

Conformément à la Loi sur l'hôtellerie, la restauration et le commerce de boissons alcooliques (Loi sur les auberges), le Conseil municipal de Porrentruy informe que M. Gabriel Tenti, Porrentruy, prévoit le changement d'affectation d'une surface commerciale en établissement public de dégustation – commerce de vins, portant l'enseigne « Wine-Shop », à Porrentruy, rue des Annonciades 6, rez-de-chaussée et sous-sol (propriétaire: Tenti Gabriel, Porrentruy).

Les heures d'ouverture seront les suivantes:

- Lundi : fermé
- Mardi : fermé
- Mercredi : fermé
- Jeudi : de 15 h à 22 h
- Vendredi : de 15 h à 22 h
- Samedi : de 9 h à 12 h et de 15 h à 22 h
- Dimanche : de 9 h à 12 h 20 et de 15 h à 22 h  
lors de manifestations.

Les oppositions, dûment signées et motivées, doivent parvenir au Conseil communal de Porrentruy dans un délai de 30 jours, dès la publication de la présente, soit jusqu'au 5 avril 2019.

Conseil municipal

### Saignelégier

#### Assemblée communale extraordinaire du mardi 26 mars 2019, à 20 h, à l'Hôtel de Ville

Ordre du jour:

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 28 novembre 2018.
2. Fixer la quotité d'impôt ainsi que les taxes diverses et approuver les budgets de fonctionnement et d'investissements de l'année 2019.

3. a) Décider de la création d'une « commission spéciale de gestion ».
- b) Sous réserve de l'acceptation de la lettre a) ci-dessus, nomination des membres de la « commission spéciale de gestion ».
4. Discuter et approuver la modification de l'art. 15 du règlement du Syndicat des communes des Franches-Montagnes.
5. Statuer sur la demande de naturalisation ordinaire de Marie, Jacques Berty, domicilié à Saignelégier.

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1 peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet [www.saignelegier.ch](http://www.saignelegier.ch). Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées, par écrit, au Secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Le règlement mentionné sous point 4 est déposé publiquement à l'administration communale durant les délais légaux de 20 jours avant et 20 jours après l'Assemblée communale. Les éventuelles oppositions seront adressées durant le dépôt public dûment motivées et par écrit au Secrétariat communal.

Le Conseil communal

**Les personnes intéressées à faire partie de la commission spéciale de gestion voudront bien faire acte de candidature auprès du Conseil communal ou lors de l'assemblée communale.**

**Le budget ainsi que le cahier des charges de la commission seront à disposition, dès le 15 mars 2019, auprès de l'administration communale.**

## Val Terbi

**Séance du Conseil général,  
mardi 19 mars 2019, à 19h 30,  
au Centre communal de Vicques – 1<sup>er</sup> étage**

Ordre du jour:

1. Ouverture de la séance
2. Procès-verbal du Conseil général du 5 février 2019
3. Questions orales et interventions
4. Information sur la fiche 5.06 « Energie éolienne » du plan directeur cantonal
5. Préavis, en vue du vote du 19.05.19, le crédit de CHF 8942000.-, sous déduction des subventions fédérales et cantonales, relatif au traitement des micropolluants à la STEP
6. Traitement de la motion « Pollution lumineuse nocturne, il est temps d'agir »
7. Nomination d'un membre à la Commission des travaux publics
8. Communications

Vicques, le 4 mars 2019

Au nom du Conseil général:

Le président: Michel Darbellay

La secrétaire: Esther Steullet

## Publications des autorités administratives ecclésiastiques

Paroisse réformée évangélique du district de Porrentruy

**Assemblée extraordinaire,  
dimanche 24 mars 2019, à 11 h 15,  
après le culte, au Centre paroissial**

Ordre du jour:

1. Election d'un membre pour la vérification des comptes.
2. Décompte des travaux à la salle paroissiale de Courgenay.
3. Travaux aux Annonciades 16.

Le Conseil de paroisse

## Chevèze

**Assemblée de la Commune ecclésiastique  
catholique-romaine, lundi 25 mars 2019, à 20 h,  
à la Maison des œuvres**

Ordre du jour:

1. Procès-verbal de la dernière assemblée
2. Comptes 2018
3. Divers

## Avis de construction

### Alle

Requérants: Virginie Trémolat et Nicolas Grillon, Rue du 23-Juin 40, 2905 Courtedoux. Auteur du projet: Atelier.frd, Rue du 23-Juin 65, 2905 Courtedoux.

Projet: transformation et assainissement de l'intérieur du bâtiment existant N° 1 avec nouvel accès au sous-sol, pose d'une isolation périphérique intérieure et de 2 Vélux en toiture pan Sud, remplacement des fenêtres (ouvertures sans changement), suppression à l'Ouest de l'escalier extérieur d'accès, PAC extérieure. Garage privé sans changement. Sur la parcelle N° 35 (surface 286 m<sup>2</sup>), sise La Côte d'Evay N° 1. Zone d'affectation: centre CAa.

Dimensions principales: existantes. Dimensions garage, cage d'escalier: existantes.

Genre de construction: matériaux: maçonnerie existante en pierre naturelle, nouvelle isolation périphérique intérieure. Façades: cépissage, teinte blanc cassé. Toiture: tuiles de terre cuite, teinte rouge flammé, pente 36° sans changement. Cage d'escalier et garage: sans changement.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 avril 2019 au secrétariat communal d'Alle où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Alle, le 4 mars 2019

Le Conseil communal

### La Baroche / Pleujouse

Requérants: Samuel Gogniat, Le Pécal 1, 2953 Pleujouse, et Gilles Salomon, Le Montillat 98, 2953 Fregiécourt. Auteur du projet: Samuel Gogniat, Le Pécal 1, 2953 Pleujouse.

Projet: construction d'un bâtiment avec atelier de charpente et d'un atelier pour voitures de course et dépôt voitures de collection, sur la parcelle N° 231 (surface 1732 m<sup>2</sup>), sise Les Condemennes. Zone d'affectation: activités AA.

Dimensions principales: longueur 42 m 64, largeur 15 m 72, hauteur 5 m 76, hauteur totale 6 m 10.

Genre de construction: matériaux: ossature bois. Façades: tôles sandwich, teinte brun clair. Toiture: tôles sandwich, teinte RAL 8017 (brun chocolat).

Dérogação requise: art. 83 al. 2 LGEaux – distance aux conduites publiques.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 avril 2019 au secrétariat communal de La Baroche où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

La Baroche, le 1<sup>er</sup> mars 2019

Le Conseil communal

### Basse-Allaine / Courtemaîche

Requérants: Justine Juillerat & Ivan Tigani, Le Cras 7, 2923 Courtemaîche. Auteurs du projet: Justine Juillerat & Ivan Tigani, Le Cras 7, 2923 Courtemaîche.

Projet: demande de permis de construire à posteriori pour la transformation et agrandissement du bâtiment N° 7, selon dossier déposé, sur la parcelle N° 138 (surface 560 m<sup>2</sup>), sise Le Cras. Zone d'affectation: centre CAB.

Dimensions principales: existantes. Dimensions agrand. Sud (cuisine): longueur 5 m 50, largeur 2 m 95, hauteur 2 m 90, hauteur totale 2 m 90. Dimensions entrée couverte: longueur 4 m 90, largeur 2 m, hauteur 2 m 70, hauteur totale 2 m 80.

Genre de construction: matériaux: bâtiment: existant inchangé, pose isolation périphérique en façade Ouest /Agrandissement: maçonnerie, isol. périphérique/ Couvert: ossature métallique. Façades: bâtiment: existant inchangé, façade Ouest et agrandissement: crépi, teinte jaune pâle idem existant. Toiture: bâtiment: existant inchangé/Agrandissement: toiture plate, fini gravier/Couvert: plexiglas transparent.

Dérogação requise: art. 2.5.1 – alignement équipement détail.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 8 avril 2019 au secrétariat communal de Basse-Allaine où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Basse-Allaine, le 4 mars 2019

Le Conseil communal

### Châtillon

Requérante: Vibat-Immobilier Sàrl, Allée des Soupirs 15, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Villasa Sàrl & Bâticoncept Architecture Sàrl, Allée des Soupirs 15, 2900 Porrentruy.

Projet: construction d'une maison familiale avec poêle, velux, PAC ext., et deux annexes contiguës (terrasse couverte + réduit et rangement + couvert à voitures) + enrochement à l'Ouest, sur la parcelle N° 1047 (surface 772 m<sup>2</sup>), sise Clos Brené. Zone d'affectation: habitation HAb, plan spécial Clos Brené.

Dimensions principales: longueur 11 m 50, largeur 10 m 20, hauteur 6 m 89, hauteur totale 7 m 70. Dimensions annexe Nord (57.80 m<sup>2</sup>): longueur 5 m 90, largeur 9 m 80, hauteur 2 m 78, hauteur totale 2 m 78. Dimensions annexe Sud (32.80 m<sup>2</sup>): longueur 4 m 20, largeur 7 m 80, hauteur 2 m 72, hauteur totale 2 m 72.

Genre de construction: matériaux: brique TC ou béton, isolation périphérique. Façades: crépi minéral, teinte blanc cassé. Toiture: tuiles béton, teinte anthracite.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 avril 2019 au secrétariat communal de Châtillon où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Châtillon, le 1<sup>er</sup> mars 2019

Le Conseil communal

### Courgenay

Requérant: Thomas Snorigozzi, Rue Général-Comman 37, 2950 Courgenay. Auteur du projet: F. Beuchat Sàrl, Zone artisanale 4, 2952 Cornol.

Projet: transformation du rez-de-chaussée du bâtiment N° 37, construction d'une annexe contiguë pour chambre parentale et d'une terrasse couverte avec réduit, sur la parcelle N° 127 (surface 710 m<sup>2</sup>), sise Rue Général-Comman. Zone d'affectation: centre CA.

Dimensions principales: existantes. Dimensions annexe: longueur 8 m 40, largeur 4 m 66, hauteur 4 m 67, hauteur totale 4 m 67. Dimensions réduit et terrasse: longueur 9 m 37, largeur 4 m 25, hauteur 5 m 32, hauteur totale 5 m 32.

Genre de construction: matériaux: existants inchangés/Annexe: brique TC, béton et isolation périphérique. Façades: existantes inchangées/AAnnexe: crépi, teinte beige/Abrun idem existant. Toiture: existante inchangée/AAnnexe: toiture plate, fini gravier, teinte grise.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 avril 2019 au secrétariat communal de Courgenay où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courgenay, le 1<sup>er</sup> mars 2019

Le Conseil communal

### Courrendlin

Requérants: Jérôme Faehndrich et Julie Hostettler, Pré-Net 1A, 2830 Courrendlin. Auteurs du projet: Jérôme Faehndrich et Julie Hostettler, Pré-Net 1A, 2830 Courrendlin.

Projet: construction d'une maison familiale avec un institut de beauté, garage privé 2 places avec toiture accessible en terrasse et balustrades, balcons et terrasse couverte, PAC intérieure (garage), cheminée de salon avec conduit de fumée sur pan Nord, pose de panneaux solaires photovoltaïques 25 m<sup>2</sup> sur pan Est, 30 m<sup>2</sup> sur pan Ouest. Aménagement d'un jardin potager, pose de gabions en limite de parcelle. Sur la parcelle N° 1142 (surface 1065 m<sup>2</sup>), sise Rue Pré-Net. Zone d'affectation: Habitation HA.

Dimensions principales: longueur 14 m 52, largeur 10 m 82, hauteur 6 m 90, hauteur totale 8 m 70. Dimensions garage privé 2 places: longueur 8 m 40, largeur 6 m 84, hauteur 3 m, hauteur totale 3 m.

Genre de construction: matériaux: béton, brique de terre cuite, ossature bois avec isolation, isolation périphérique. Façades: crépissage, teinte blanc cassé, lames bois sous-sol sur façade Nord, teinte gris-brun. Toiture: tuile terre cuite, teinte anthracite, pente 15°, panneaux solaires 25 + 30 m<sup>2</sup>, monocristallins, teinte noire, traitement de la surface antireflet. Toiture garage: toit plat, béton.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 6 avril 2019 au secrétariat communal de Courrendlin où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courrendlin, le 4 mars 2019

Le Conseil communal

### Courrendlin

Requérante: PoliTrempe SA, Rue des Quérattes 3, 2830 Courrendlin. Auteur du projet: PoliTrempe SA, Rue des Quérattes 3, 2830 Courrendlin.

Projet: assainissement énergétique des locaux de l'entreprise. Bâtiment N° 2: isolation et pose d'un nouveau revêtement de façade + transformations int. Bâtiment N° 3: remplacement des fenêtres et stores, isolation façades et toiture, nouveau revêtement de façades. Sur les parcelles N°s 958 et 1099 (surfaces respectives 447 et 2180 m<sup>2</sup>), sises Rue des Quérattes. Zone d'affectation: mixte MA.

Dimensions principales bâtiment N° 2: existantes. Dimensions principales bâtiment N° 3: existantes.

Genre de construction: matériaux: ossature métallique existante. Façades: tôle aluminium, teinte anthracite. Toiture: bâtiment N° 2: inchangé/bâtiment N° 3: toiture plate, finition gravier.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 6 avril 2019 au secrétariat communal de Courrendlin où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément

à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Courrendlin, le 1<sup>er</sup> mars 2019

Le Conseil communal

### Delémont

Requérante: Varin Etampage SA, Rue St-Georges 7, 2800 Delémont. Auteur du projet: Burri et Partenaires Sàrl, Rte de Bâle 10, 2805 Soyhières.

Projet: extension de l'usine existante pour l'aménagement d'un atelier, d'un bureau atelier et de deux locaux techniques. Pose d'une station transformatrice, d'un escalier de secours ainsi que d'un monobloc de ventilation et de deux machines froid sur la toiture. Construction d'un mur de soutènement et pose d'un portail et d'une barrière, sur les parcelles N°s 2574, 3098 et 5165 (surfaces respectives 6130, 2391 et 7024 m<sup>2</sup>), sises Rue Saint-Georges 7. Zone d'affectation: ABb: zone d'activités B secteur b.

Description: agrandissement.

Dimensions principales: longueur 30 m 70, largeur 28 m 20, hauteur 5 m 18, hauteur totale 5 m 18. Dimensions station transformatrice: longueur 6 m, largeur 3 m 10, hauteur 2 m 60, hauteur totale 2 m 60.

Genre de construction: murs extérieurs: panneaux sandwich, type Montana. Façades: panneaux sandwich, type Montana, couleur: gris anthracite. Couverture: gravier.

Chauffage: chauffage au gaz existant.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au samedi 6 avril 2019 inclusivement, au Secrétariat de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Delémont, le 4 mars 2019

Service de l'urbanisme, de l'environnement et des travaux publics

### Grandfontaine

Requérant: Sylvain Quiquerez, agriculteur, Rue de la Férouse 28, 2908 Grandfontaine. Auteur du projet: Sylvain Quiquerez, agriculteur, Rue de la Férouse 28, 2908 Grandfontaine.

Projet: construction d'une écurie de 4 boxes pour chevaux avec sortie extérieure, solier, sellerie et dépôt de fourrage, construction d'une fosse à lisier de 540 m<sup>3</sup> env. et aménagement d'une place couverte à fumier, sur la parcelle N° 164.1 (surface 58700 m<sup>2</sup>), sise Route de la Fontaine. Zone d'affectation: agricole ZA.

Dimensions principales: longueur 19 m 80, largeur 11 m 60, hauteur 5 m 65, hauteur totale 7 m. Dimensions fosse à lisier: longueur 16 m 75, largeur 11 m 60, hauteur 1 m, hauteur totale 1 m.

Genre de construction: matériaux: béton, maçonnerie, ossature bois. Façades: béton (socle), maçonnerie (sellerie), lames bois, teinte gris-brun, translucide. Toiture: tôle isolée, teinte brun-rouge, pente 12°.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 avril 2019 au secrétariat communal de Grandfontaine où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Grandfontaine, le 6 mars 2019

Le Conseil communal

### Haute-Sorne / Bassecourt

Requérantes: Afrim'Immo SA, Rue du Vieux-Château 27, 2800 Delémont; Padimo SA, Route de Courroux 22, 2800 Delémont; Arcogestim Services Sàrl, Rue du Temple 20, 2800 Delémont. Auteur du projet: Arcogestim Services Sàrl, Rue du Temple 20, 2800 Delémont.

Projet: transformations intérieures, création de 4 appartements et d'un studio, ouvertures de 8 fenêtres type Velux en toiture, sur la parcelle N° 34 (surface 1186 m<sup>2</sup>), sise Rue du Colonel Hoffmeyer 15. Zone d'affectation: zone Centre CAB.

Dimensions principales: inchangées. Dimensions velux: longueur 1 m 18, largeur 0 m 78.

Genre de construction: murs extérieurs: brique TC et moellons existants. Façades: crépis, couleur: blanc cassé. Couverture: inchangée, couleur: inchangée.

Chauffage: existant.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au lundi 8 avril 2019 inclusivement, au Secrétariat communal de Haute-sorne, où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Bassecourt, le 4 mars 2019

Le Conseil communal

### Le Noirmont

Requérants: Serge et Catherine Clément, Chemin de la Maison Blanche 23, 2533 Evillard. Auteur du projet: Nanon architecture sa, En Roche de Mars 14, 2900 Porrentruy.

Projet: construction d'une maison familiale avec garage et local technique, terrasse couverte par le balcon étage, pose d'un Velux toiture pan Nord habitation, PAC extérieure. Aménagement 1 place de stationnement plein air. Sur la parcelle N° 2093 (surface 670 m<sup>2</sup>), sise Rue des Andains, La Fin des Esserts. Zone d'affectation: habitation HAh, Plan Spécial « La Fin des Esserts/Chez la Denise ».

Dimensions principales: longueur 13 m 80, largeur 9 m 50, hauteur 5 m 84, hauteur totale 8 m 22. Dimensions garage-local technique: longueur 8 m 80, largeur 5 m 50, hauteur 2 m 98, hauteur totale 3 m 20.

Genre de construction: matériaux: ossature bois, isolation périphérique. Façades: lames bois, teinte anthracite. Toiture: tuiles en béton, teinte anthracite, pente 27° et 10° pour garage - local technique.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 avril 2019 au secrétariat communal du Noirmont où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Le Noirmont, le 5 avril 2019

Le Conseil communal

### Porrentruy

Requérante: Madame Renaud Maïka, Chemin des Arquebusiers 3, 2900 Porrentruy. Auteur du projet: Madame Renaud Maïka, Chemin des Arquebusiers 3, 2900 Porrentruy.

Projet: changement d'affectation partiel en vue d'aménager un logement en duplex au rez-de-chaussée et à l'étage du bâtiment existant N° 3. Ces travaux comprennent: l'aménagement d'un logement de quatre pièces; l'ouvertures de quatre fenêtres en façade nord (dim.: 2 x 1.50 m/1.00 m; 2 x 1.20 m/1.00 m); l'ouvertures en toiture de deux lucarnes de type « Velux » (dim. 1.14 m/1.18 m), sur la parcelle N° 797 (surface 440 m<sup>2</sup>), sise Chemin des Arquebusiers 3. Zone d'affectation: HA: zone d'habitation A.

Dimensions principales: existantes.

Genre de construction: existants.

Dérogation requise: art. 69 du RCC - place/s de parc manquante/s.

Ces aménagements seront réalisés conformément à la demande en permis de construire du 7 décembre 2018 et complétée en date du 19 février 2019 et selon les plans timbrés par le Service Urbanisme Equipement et Intendance.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 5 avril 2019 inclusivement, au Service Urbanisme Equipement Intendance (UEI) où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Porrentruy, le 4 mars 2019

Le Service UEI

### Porrentruy

Requérant: Monsieur Moussata Charles, Rue des Alpes 55A, 1580 Avenches. Auteur du projet: Bureau d'architecture Bulani Jean-Pierre, Rue de la Fenaison 38, 2800 Delémont.

Projet: changement d'affectation et réhabilitation de l'ensemble du bâtiment N° 2. Ces travaux comprennent: changement d'affectation de l'ensemble du bâtiment en logements; Réhabilitation et aménagement de six logements; Création de cinq ouvertures en toiture de type « Velux » (dim. 78.00 cm/118.00 cm); Réfection des façades, sur la parcelle N° 296 (surface 97 m<sup>2</sup>), sise Rue du Gravier. Zone de construction: CA: zone centre A.

Dimensions principales: existantes.

Genre de construction: murs extérieurs: existants. Façades: revêtement: crépis. Teinte: jaune pâle. Toiture: existante.

Chauffage: chauffage à distance (Thermoréseau).

Dérogation requise: art. 69 du RCC. Place/s de parc manquante/s.

Ces aménagements seront réalisés conformément à la demande en permis de construire du 5 février 2019 et complétée en date du 18 février 2019 et selon les plans timbrés par le Service Urbanisme Equipement et Intendance.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au vendredi 5 avril 2019 inclusivement, au Service Urbanisme Equipement Intendance (UEI) où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Les prétentions à compensation des charges qui n'ont pas été annoncées à l'autorité communale pendant le délai d'opposition sont périmées (art. 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire et art. 48 du décret du permis de construire).

Porrentruy, le 4 mars 2019

Le Service UEI

### Val Terbi / Vicques

Requérants: Paola Maria & Mike Chavanne, Rue des Toyers 2, 2824 Vicques. Auteur du projet: La Courtine SA, bureau d'architecture, Route de Bollement 3, 2873 Saulcy.

Projet: construction d'une maison familiale avec terrasse couverte, réduit/couvert à voitures en annexe contiguë et PAC ext., sur la parcelle N° 3417 (surface 893 m<sup>2</sup>), sise Route de Courroux. Zone d'affectation: mixte MA.

Dimensions principales: longueur 12 m 17, largeur 8 m 97, hauteur 5 m 70, hauteur totale 7 m 50. Dimensions couvert / réduit: longueur 5 m 83, largeur 8 m 20, hauteur 2 m 85, hauteur totale 2 m 85. Dimensions terrasse couverte: longueur 4 m 70, largeur 3 m 50, hauteur 2 m 95, hauteur totale 2 m 95.

Genre de construction: matériaux: briques TC, isolation périphérique. Façades: crépi, teinte blanc cassé. Toiture: tuiles TC, teinte grise.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 avril 2019 au secrétariat communal de Val Terbi, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vicques, le 4 mars 2019

Le Conseil communal

### Val Terbi / Vicques

Requérante: MT Constructions Sàrl, Rue du 23-Juin N° 23, 2822 Courroux. Auteur du projet: MT Constructions Sàrl, Rue du 23-Juin N° 23, 2822 Courroux.

Projet: déconstruction d'un garage et d'une cabane de jardin, construction d'un immeuble résidentiel de 5 appartements avec terrasses et balcons, construction d'un couvert à voitures 5 places, aménagement de 2 places de stationnement plein air, réalisation d'un mur de soutènement en limite de parcelle pour l'accès à l'immeuble et au couvert à voitures, sur la parcelle N° 300 B (surface 863 m<sup>2</sup>), sise Chemin du Bez. Zone d'affectation: centre CA.

Dimensions principales: longueur 18 m 25, largeur 10 m 44, hauteur 3 m 86, hauteur totale 7 m 64. Dimensions lucarnes-terrasses: longueur 8 m 60, largeur 1 m 50, hauteur 7 m 82, hauteur totale 4 m 28. Dimensions couvert à voitures: longueur 13 m 97, largeur 5 m 25, hauteur 1 m 14, hauteur totale 1 m 14.

Genre de construction: matériaux: béton, brique en terre cuite, isolation périphérique, ossature bois isolée (niveau 3). Façades: crépissage, teinte: blanc, lames bois naturel. Toiture principale: tuiles plates en terre cuite, teinte: anthracite, pente 35°, lucarnes: 45°. Toiture couvert à voitures: toit plat en béton étanche.

Dépôt public de la demande, avec plans, jusqu'au 5 avril 2019 au secrétariat communal de Vicques, Chemin de la Pale 2, 2824 Vicques où les oppositions, les réserves de droit ainsi que les éventuelles conclusions et prétentions à la compensation des charges, faites par écrit et motivées, seront envoyées jusqu'à cette date inclusivement.

Celui qui entend faire valoir une prétention à compensation des charges doit le communiquer conformément à l'article 33 de la loi sur les constructions et l'aménagement du territoire (art. 48 du décret concernant le permis de construire).

Vicques, le 4 mars 2019

Le Conseil communal

## Mises au concours

### JURA RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision de la mise en place de nouvelles solutions informatiques à la Section des bourses et prêts d'études, le Service de la formation des niveaux secondaire II et tertiaire met au concours un poste de

#### Collaborateur-trice projet à 50%

Pour une durée limitée de 18 mois.

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

**Mission:** en qualité de collaborateur-trice projet, vous avez notamment les responsabilités suivantes: assurer le recueil et l'expression des besoins utilisateurs, collaborer à la définition du projet et de ses objectifs, élaborer et livrer un cahier des charges, participer à des séances de coordination, préparer les cas tests et de validation de version, réaliser les tests et répertorier les anomalies.

**Profil:** vous êtes titulaire d'une formation (HES en informatique ou titre jugé équivalent), niveau bachelor ou formation et expérience jugées équivalentes.

[journalofficiel@pressor.ch](mailto:journalofficiel@pressor.ch)

Formation et/ou expérience complémentaire dans le domaine des assurances sociales est un atout. Ouverte et autonome, vous disposez d'une réelle force de proposition et de négociation. Vous possédez un esprit aigüe d'analyse et de synthèse et avez le sens de l'organisation et des priorités. Des connaissances du système suisse de formation et la maîtrise de l'allemand constituent des atouts.

**Fonction de référence et classe de traitement :**  
collaborateur-trice administratif-ve IV/Classe 13.

**Entrée en fonction :** à convenir.

**Lieu de travail :** Delémont.

**Renseignements :** peuvent être obtenus auprès de M<sup>me</sup> Fanny Franc, cheffe de la Section des bourses et prêts d'études, tél. 032 420 54 42.

Intéressé-e ? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Collaborateur-trice projet à 50 % SBP », jusqu'au 13 mars 2019.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

## JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



En prévision du départ en retraite du titulaire, la Police cantonale met au concours le poste de

### Responsable du commissariat enquêteur-trice-s à la Police judiciaire

Le poste sera vraisemblablement pourvu à l'interne.

**Mission :** veiller au respect des institutions démocratiques, en particulier en assurant l'exécution et l'observation des lois. Prévenir et réprimer les atteintes à la sécurité et à l'ordre publics. Prendre les mesures d'urgence qui s'imposent et prêter assistance en cas de dangers graves, d'accidents ou de catastrophes. Assurer la protection des personnes et des biens. Mener des actions de prévention, d'information, d'éducation et de répression. Empêcher, dans la mesure du possible, la commission de tout acte punissable. Etre responsable du commissariat enquêteur-trices au sein de la Police judiciaire au niveau de la conduite, de la gestion, du personnel et de l'organisation générale du travail. Gérer le groupe « patrimoine », le groupe « mœurs » et le groupe « stupéfiants ». Effectuer les permanences d'officier-ère de police judiciaire accrédité-e (OPJ). Pouvoir être désigné-e par le Gouvernement comme remplaçant-e du Chef de la PJ.

**Profil :** être titulaire du brevet fédéral de policier-ère, des cours-cadres CCI et CCII, du Certificate of Advanced Studies pour la conduite des engagements de Police (CAS-CEP) ou s'engager à suivre la formation en question. Carrière police. Expérience professionnelle de

2 à 4 ans au minimum. Posséder le permis de conduire. Maîtriser l'environnement informatique de la Police cantonale. Avoir un esprit créatif, d'analyse et de synthèse. Faire preuve d'initiative et de dynamisme. Aptitude à la communication orale et sens du travail en équipe. Compétences en gestion opérationnelle et organisationnelle.

**Fonction de référence et classe de traitement :**  
officier-ère de police/Classe 19.

**Entrée en fonction :** 1<sup>er</sup> janvier 2020.

**Lieu de travail :** Delémont.

**Renseignements :** peuvent être obtenus auprès du chef de la Police judiciaire, Com Div Bertrand Schnetz, 032 420 65 65.

Intéressé-e ? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention « Postulation Responsable du commissariat enquêteur-trice-s à la Police judiciaire », jusqu'au 22 mars 2019.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)

## JURA CH RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA



Suite à la démission du titulaire, le Service des contributions, pour la Recette et administration de district, met au concours le poste de

### Collaborateur-trice administratif-ve

(un seul poste à 100 %)

**Mission :** assurer les encaissements des diverses créances de l'Etat; gérer les procédures contentieuses tels que poursuites, rachats d'actes de défaut de biens; tenir la comptabilité du service et gérer la caisse de la Recette; procéder à tous travaux administratifs liés à l'activité de la Recette (consignations loyers, successions, délivrances d'autorisations liées à la Loi sur les auberges).

Examiner les demandes de remises d'impôt et les pièces justificatives; entretiens avec les contribuables, prise de contact avec divers services internes et externes à l'administration; analyse des budgets; rédaction des décisions de remise d'impôt.

**Profil :** collaborateur-trice administratif-ve IIIa; CFC d'employé-e de commerce ou formation et expérience jugées équivalentes. Expérience professionnelle de 2 à 4 ans minimum.

Collaborateur-trice administratif-ve IV: diplôme en économie d'entreprise (HEG) ou formation et expérience jugées équivalentes.

Connaissance des outils informatiques (suite Office et logiciels spécifiques à la taxation). Connaissances de la langue allemande représentent un atout. Expérience pratique dans le domaine fiscal souhaitée. Aptitude à traiter des dossiers d'encaissement difficiles. Faire preuve de résistance aux pressions et situations conflictuelles.

**Fonction de référence et classe de traitement:**  
collaborateur-trice administratif-ve IIIa à 50%/Classe 9.  
collaborateur-trice administratif-ve IV à 50%/Classe 13.

**Entrée en fonction:**  
1<sup>er</sup> avril 2019 ou à convenir.

**Lieu de travail:** Saignelégier.

**Renseignements:** peuvent être obtenus auprès de M. François Froidevaux, chef du Service des contributions, tél. 032 420 55 30 ou de M. Claude Lapaire, chef de la Recette et administration de district, Saignelégier, tél. 032 420 46 20.

Intéressé-e? Téléchargez notre formulaire de CV sur notre site Internet [www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois) et transmettez-le nous avec votre lettre de motivation et les documents usuels. Vous pouvez également obtenir ce formulaire auprès de notre Service (032 420 58 80 ou [postulation@jura.ch](mailto:postulation@jura.ch)). Par souci de qualité et d'équité, nous avons rendu obligatoire le CV standardisé pour toutes nos offres.

Les candidat-e-s mentionneront leurs éventuelles activités accessoires dans la rubrique correspondante du formulaire de CV.

Les candidatures, accompagnées des documents usuels, doivent être adressées au Service des ressources humaines de la République et Canton du Jura, Rue du 24-Septembre 2, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation Collaborateur-trice administratif-ve RDS», jusqu'au 29 mars 2019.

[www.jura.ch/emplois](http://www.jura.ch/emplois)



Afin de compléter son équipe, le Musée de l'Hôtel-Dieu de Porrentruy recherche

**Une personne pour l'accueil (env. 20%)**

**Entrée en fonction:** le 1<sup>er</sup> avril 2019 ou à convenir.

**Plus d'informations sur le site:** [www.mhdp.ch](http://www.mhdp.ch)

## Marchés publics

### Appel d'offres

#### 1. Pouvoir adjudicateur

##### 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur

**Service demandeur / Entité adjudicatrice:**  
Municipalité de Porrentruy par son service UEI  
**Service organisateur / Entité organisatrice:**  
sd ingénierie jura sa, Route de Courgenay 55,  
2900 Porrentruy, Suisse,  
Téléphone: +41 32 466 64 33,  
E-mail: [sdij.porrentruy@sdplus.ch](mailto:sdij.porrentruy@sdplus.ch),  
URL [www.sdplus.ch](http://www.sdplus.ch)

##### 1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante

Municipalité de Porrentruy - Service UEI,  
à l'attention de M. Cédric Humair,  
Rue du 23-Juin 8, 2900 Porrentruy, Suisse,  
Téléphone: +41 32 465 78 71,  
E-mail: [uei@porrentruy.ch](mailto:uei@porrentruy.ch)

##### 1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit

20.03.2019  
**Remarques:** L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone.

##### 1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres

**Date:** 18.04.2019, **Délais spécifiques et exigences**

**formelles:** Avec la mention suivante «AO GC viabilisation Oiselier II» (Date du cachet postal)

#### 1.5 Date de l'ouverture des offres:

25.04.2019, **Heure:** 11:00, **Lieu:** UEI Porrentruy,  
**Remarques:** Le tableau d'ouverture sera affiché au secrétariat de l'UEI dès le 25.04.2019 à 14 h

#### 1.6 Genre de pouvoir adjudicateur

Commune/Ville

#### 1.7 Mode de procédure choisi

Procédure ouverte

#### 1.8 Genre de marché

Marché de travaux de construction

#### 1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux

Non

### 2. Objet du marché

#### 2.1 Genre du marché de travaux de construction

Exécution

#### 2.2 Titre du projet du marché

Travaux de génie-civil

#### 2.3 Référence / numéro de projet

191047

#### 2.4 Marché divisé en lots?

Non

#### 2.5 Vocabulaire commun des marchés publics

**CPV:** 45200000 - Travaux de construction complète ou partielle et travaux de génie civil

#### Catalogue des articles normalisés (CAN):

103 - Bases de calcul,  
111 - Travaux en régie,  
112 - Essais,  
113 - Installations de chantier,  
117 - Démolitions et démontages,  
151 - Constructions de réseaux enterrés,  
211 - Fouilles et terrassements,  
213 - Travaux hydrauliques,  
221 - Couches de fondation pour surfaces de circulation,  
222 - Pavages et bordures,  
223 - Chaussées et revêtements,  
237 - Canalisations et évacuation des eaux

#### 2.6 Description détaillée du projet

Construction des infrastructures souterraines et superstructures routières pour la viabilisation du plan spécial.

Quantités principales:

3500 m<sup>1</sup> de tubes pour protection de câbles  
780 m<sup>1</sup> de fouille pour eau potable  
7600 m<sup>2</sup> de décapage  
2300 m<sup>3</sup> d'excavation  
3000 m<sup>2</sup> de stabilisation de sol  
1600 m<sup>3</sup> de coffre de chaussées et trottoirs  
2300 m<sup>1</sup> de pavés et bordures  
800 to d'enrobés bitumineux  
1800 m<sup>1</sup> de canalisations DN200-DN500  
2 arrêts de bus

#### 2.7 Lieu de l'exécution

Porrentruy

#### 2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique

6 mois depuis la signature du contrat  
Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction:  
Oui  
Description des reconductions: Pose ultérieure de la couche d'usure sur les chaussées

#### 2.9 Options

Non

**2.10 Critères d'adjudication**

Conformément aux critères cités dans les documents

**2.11 Des variantes sont-elles admises?**

Non

**2.12 Des offres partielles sont-elles admises?**

Non

**2.13 Délai d'exécution**

Début 12.08.2019 et fin 30.04.2020

**Remarques:** Sous réserve de l'obtention des crédits

**3. Conditions****3.1 Conditions générales de participation**

Selon les documents d'appel d'offre

**3.2 Cautions / garanties**

Selon les documents d'appel d'offre

**3.3 Conditions de paiement**

Selon les documents d'appel d'offre

**3.4 Coûts à inclure dans le prix offert**

Selon les documents d'appel d'offre

**3.5 Communauté de soumissionnaires**

Selon les documents d'appel d'offre

**3.6 Sous-traitance**

Selon les documents d'appel d'offre

**3.7 Critères d'aptitude**

Conformément aux critères cités dans les documents

**3.8 Justificatifs requis**

Conformément aux justificatifs requis dans les documents

**3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**

Prix: aucun

**Conditions de paiement:** Aucun émolument de participation n'est requis

**3.10 Langues acceptées pour les offres**

Français

**3.11 Validité de l'offre**

9 mois à partir de la date limite d'envoi

**3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres**

sous [www.simap.ch](http://www.simap.ch)

**Dossier disponible à partir du:** 06.03.2019 jusqu'au 16.04.2019

**Langues du dossier d'appel d'offres:** Français

**Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres:** Le dossier d'appel d'offre est uniquement téléchargeable sur [www.simap.ch](http://www.simap.ch)

**4. Autres informations****4.3 Négociations**

Les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.

**4.7 Indication des voies de recours**

Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

**Appel d'offres****1. Pouvoir adjudicateur****1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**

**Service demandeur / Entité adjudicatrice:**

Ville de Porrentruy

**Service organisateur / Entité organisatrice:**

Vallat Partenaires SA

Conseils en marchés publics et en gestion

de projets, à l'attention de Patrick Vallat,

Rue des Tuillières 1, 1196 Gland, Suisse,

E-mail: [office@v-partenaires.ch](mailto:office@v-partenaires.ch)

**1.2 Les offres sont à envoyer à l'adresse suivante**

Ville de Porrentruy, à l'attention de Service

UEI, Rue du 23-Juin 8, 2900 Porrentruy, Suisse,

E-mail: [office@v-partenaires.ch](mailto:office@v-partenaires.ch)

**1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit**

15.03.2019

**Remarques:** L'adjudicateur n'accepte aucune question par téléphone. Les questions peuvent être posées par écrit à l'organisateur de la procédure (Vallat Partenaires SA), soit sur le SIMAP.CH, soit par e-mail à [office@v-partenaires.ch](mailto:office@v-partenaires.ch).

**1.4 Délai de clôture pour le dépôt des offres**

**Date:** 15.04.2019 **Heure:** 11:00, **Délais spécifiques et exigences formelles:** Seules les offres arrivées à l'adresse du chapitre 1.2 ci-dessus, dans le délai fixé, signées, datées et complètes seront prises en considération. Les offres arrivées après le délai fixé seront exclues de l'adjudication. Le cachet postal ne fait pas foi.

**1.5 Date de l'ouverture des offres:**

15.04.2019, **Heure:** 11:00, **Remarques:** L'ouverture des offres n'est pas publique. Le procès-verbal sera distribué sur demande écrite adressée à l'organisateur de la procédure. Il ne sera pas transmis avant la fin des démarches de clarification et des éventuelles auditions.

**1.6 Genre de pouvoir adjudicateur**

Commune/Ville

**1.7 Mode de procédure choisi**

Procédure ouverte

**1.8 Genre de marché**

Marché de services

**1.9 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux**

Oui

**2. Objet du marché****2.1 Catégorie de services CPC:**

[12] Architecture, conseils et études techniques, services techniques intégrés, aménagement urbain et architecture paysagère; conseils afférents à caractère scientifique et technique

**2.2 Titre du projet du marché**

Projet de La Maison de l'Enfance

**2.4 Marché divisé en lots?**

Non

**2.5 Vocabulaire commun des marchés publics**

**CPV:** 71240000 - Services d'architecture, d'ingénierie et de planification

**2.6 Description détaillée des tâches**

Marché concerne les prestations complètes selon SIA 112 d'architecte (pilote et planificateur général), d'ingénieur civil, d'ingénieurs CVSE, d'ingénieur en énergie et de spécialiste en concept de défense incendie AEAI, constitués en groupement pluridisciplinaire de mandataires.

Dernier délai pour la remise des publications:

**jusqu'au lundi 12 heures**

Il est prévu la signature d'un contrat selon SIA 1001/1 et le groupement devra être constitué en société simple selon le modèle de contrat SIA 1001/2. le montant des travaux déterminant les honoraires est de 4397000.– HT pour les CFC 1, 2 et 4, hors honoraires. Ce montant inclut pour 382000.– HT de travaux de transformations du bâtiment existant (hors cuisine professionnelle).

- 2.7 Lieu de la fourniture du service**  
Rue des Tilleuls 29, parcelles 2587 et 2870.
- 2.8 Durée du marché, de l'accord-cadre ou du système d'acquisition dynamique**  
Début: 01.08.2019, Fin: 31.03.2022  
Ce marché peut faire l'objet d'une reconduction:  
Non
- 2.9 Options**  
Oui  
Description des options: Le Maître de l'ouvrage peut demander des prestations complémentaires en lien avec ce projet.
- 2.10 Critères d'adjudication**  
Montant des honoraires Pondération 30 %  
Personnes-clés Pondération 25 %  
Références du candidat Pondération 20 %  
Organisation du candidat Pondération 15 %  
Temps consacré pour l'exécution du marché Pondération 10 %
- 2.11 Des variantes sont-elles admises ?**  
Non
- 2.12 Des offres partielles sont-elles admises ?**  
Non
- 2.13 Délai d'exécution**  
Début 01.08.2019 et fin 31.03.2022  
**Remarques:** Le début des prestations est sous réserve du vote du crédit d'étude le 4 juillet 2019 et de l'absence de recours contre les décisions de la présente procédure.

### 3. Conditions

- 3.1 Conditions générales de participation**  
Selon l'art. 34, alinéa 1 de l'Ordonnance, ne seront retenues que les offres émanant de soumissionnaires qui respectent les usages locaux et paient les charges sociales conventionnelles. Comme l'appel d'offres est soumis à l'AMP-OMC, seuls les soumissionnaires établis en Suisse ou dans un Etat signataire de l'accord OMC sur les marchés publics qui offre la réciprocité aux entreprises suisses peuvent participer.
- 3.2 Cautions / garanties**  
Selon l'art. 21, alinéa 2 de la Loi cantonale sur les marchés publics.
- 3.5 Communauté de soumissionnaires**  
Voir les conditions fixées dans le dossier d'appel d'offres.
- 3.6 Sous-traitance**  
Voir les conditions fixées dans le dossier d'appel d'offres.
- 3.7 Critères d'aptitude**  
Conformément aux critères cités dans les documents
- 3.8 Justificatifs requis**  
Conformément aux justificatifs requis dans les documents
- 3.9 Conditions à l'obtention du dossier d'appel d'offres**  
**Prix:** CHF 0.00  
**Conditions de paiement:** Aucun émolument de participation n'est requis. Il est néanmoins

recommandé de télécharger le dossier d'appel d'offres sur le SIMAP.CH.

- 3.10 Langues acceptées pour les offres**  
Français
- 3.11 Validité de l'offre**  
**Jusqu'au:** 31.12.2020
- 3.12 Obtention du dossier d'appel d'offres**  
sous [www.simap.ch](http://www.simap.ch),  
ou à l'adresse suivante:  
Vallat Partenaires SA  
Conseils en marchés publics et en gestion de projets, Rue des Tuilières 1, 1196 Gland, Suisse, E-mail: [office@v-partenaires.ch](mailto:office@v-partenaires.ch)  
**Langues du dossier d'appel d'offres:** Français  
**Autres informations pour l'obtention du dossier d'appel d'offres:** L'inscription sur [www.simap.ch](http://www.simap.ch) n'équivaut pas à une inscription officielle ou à une demande de dossier.
- 4. Autres informations**
- 4.1 Conditions pour les pays n'ayant pas adhéré aux accords de l'OMC**  
Ils ne sont pas autorisés à déposer une offre.
- 4.2 Conditions générales**  
Selon les conditions de l'Annexe Y2 du Guide romand des marchés publics.
- 4.3 Négociations**  
Jusqu'à et y compris la décision d'adjudication, les négociations sur les prix, les remises de prix et les prestations sont interdites.
- 4.4 Conditions régissant la procédure**  
Une visite du bâtiment existant est possible le mercredi 13 mars 2019 à 15h00. Il ne sera répondu à aucune question sur place.
- 4.7 Indication des voies de recours**  
Selon l'art. 62 de l'Ordonnance, le présent appel d'offres peut faire l'objet d'un recours à la Chambre administrative du Tribunal cantonal dans les 10 jours à compter du lendemain de la publication.

### Concours

#### 1. Pouvoir adjudicateur

- 1.1 Nom officiel et adresse du pouvoir adjudicateur**  
**Service demandeur / Entité adjudicatrice:**  
Municipalité de Courrendlin  
**Service organisateur / Entité organisatrice:**  
COMAMALA ISMAIL ARCHITECTES,  
à l'attention de T. Ismail-Meyer, 1,  
quai de la Sorne, 2800 Delémont, Suisse,  
E-mail: [eec@cois.ch](mailto:eec@cois.ch)
- 1.2 Les projets sont à envoyer à l'adresse suivante**  
Municipalité de Courrendlin,  
Route de Châtillon 15, 2830 Courrendlin,  
Suisse, E-mail: [commune@courrendlin.ch](mailto:commune@courrendlin.ch)
- 1.3 Délai souhaité pour poser des questions par écrit**  
01.04.2019  
**Remarques:** Ni le pouvoir adjudicateur ou l'organisateur n'acceptent aucune question par téléphone. Seules les questions posées dans les délais par courrier postal seront prises en considération.
- 1.4 Délai de rendu des projets**  
**Date:** 28.06.2019
- 1.5 Type de concours**  
Concours de projets

- 1.6 Genre de pouvoir adjudicateur**  
Commune/Ville
- 1.7 Mode de procédure choisi**  
Procédure ouverte
- 1.8 Soumis à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux**  
Oui
- 2. Objet du concours**
- 2.1 Genre de prestations de concours**  
Services d'architecture
- 2.2 Titre du projet du concours**  
CONCOURS DE PROJETS D'ARCHITECTURE EXTENSION DES ÉCOLES DE COURRENDLIN
- 2.4 Vocabulaire commun des marchés publics**  
CPV: 71200000 - Services d'architecture  
Code des frais de construction (CFC): 291 - Architecte
- 2.5 Description du projet**  
Concours d'architecture selon le règlement SIA 142 pour l'extension des écoles de Courrendlin - cf. le programme du concours
- 2.6 Lieu de réalisation**  
Courrendlin JU
- 2.7 Marché divisé en lots?**  
Non
- 2.8 Des variantes sont-elles admises?**  
Non
- 2.9 Des projets partiels sont-ils admis?**  
Non
- 2.10 Délai de réalisation**  
Remarques: -
- 3. Conditions**
- 3.1 Conditions générales de participation**  
Le concours est ouvert aux architectes (ou groupement d'architectes) établis en Suisse ou dans un pays signataire de l'Accord sur les marchés publics du 15.04.1994. Ils doivent être titulaire d'un diplôme d'architecture délivré soit par l'une des Ecoles Polytechniques Fédérales suisses (EPF), soit par l'Institut d'Architecture de l'Université de Genève (EAUG ou IAUG) soit par l'Accademia di Architettura di Mendrisio, soit par l'une des Hautes Ecoles Spécialisées suisses (HES ou ETS) ou d'un diplôme jugé équivalent, ou être inscrit au Registre suisse des architectes, REG, au niveau A ou B.
- 3.7 Critères d'aptitude**  
Conformément aux critères cités dans les documents
- 3.8 Justificatifs requis**  
Conformément aux justificatifs requis dans les documents
- 3.9 Critères d'appréciation des projets**  
Conformément aux critères cités dans les documents
- 3.10 Conditions pour l'obtention du dossier du concours**  
Délai pour l'obtention des documents de concours jusqu'au: 30.04.2019  
Prix: CHF 300.-. Conditions de paiement: paiement d'un dépôt remboursable sur le compte suivant: IBAN: CH04 0900 0000 1497 7631 9 Municipalité de Courrendlin, 2830 Courrendlin Rubrique: «Extension des écoles - Concours d'architecture»
- 3.11 Langues de la procédure et des documents**  
Français

- 3.13 Les documents de concours peuvent être obtenus auprès de**  
sous [www.simap.ch](http://www.simap.ch)  
Les documents du concours sont disponibles à partir du: 06.03.2019 jusqu'au 30.04.2019  
Langue des documents de concours: Français  
Autres informations pour l'obtention des documents de concours: Les documents de base sont téléchargeable sur [simap.ch](http://simap.ch) uniquement. Le fond de maquette à l'échelle 1/500 est à retirer sur appel préalable et sur présentation du bon de retrait auprès de la Municipalité de Courrendlin, Route de Châtillon 15, 2830 Courrendlin  
Tél.: 032 436 10 70  
Le bon de retrait du fond de maquette sera transmis aux participants à la suite de l'inscription.

#### 4. Autres informations

- 4.1 Noms des membres et des suppléants du jury, ainsi que des éventuels experts**  
Membres professionnels:  
M. Eric Frei, Arch. EPFL SIA FAS, Lausanne (Président)  
M. Frédéric Jordan, Arch. EPFZ SIA, Zurich  
M<sup>me</sup> Olivia de Oliveira, PhD Arch. upc SIA, Lausanne  
M<sup>me</sup> Mona Trautmann, Arch. EPFL SIA FAS, Sierre  
M. Diego Comamala, Arch. REG A SIA, Delémont, (suppl.)  
Membres non-professionnels:  
M. Joël Burkhalter, Maire  
M<sup>me</sup> Valérie Bourquin, Conseillère communale  
M. Jacques Widmer, Directeur des écoles  
M<sup>me</sup> Elodie Beuchat, Directrice de la maison de l'enfance (suppl.)
- 4.2 La décision du jury a-t-elle force obligatoire?**  
Oui
- 4.3 Planche de prix et mentions**  
CHF 110000.- HT
- 4.4 Droit à une indemnité?**  
Non
- 4.5 Anonymat**  
Oui
- 4.6 Genre et ampleur du ou des marchés devant être adjudés conformément au programme du concours**  
Le maître d'ouvrage entend confier le mandat d'architecte pour les études et la réalisation au complet, soit 100% des prestations ordinaires telles que définies dans le règlement SIA 102 (version 2014) portant sur les prestations et honoraires à l'auteur du projet recommandé par le jury.
- 4.10 Organe de publication officiel**  
Journal Officiel de la République et Canton du Jura
- 4.11 Indication des voies de recours**  
La présente publication peut faire l'objet d'un recours dans les 10 jours dès le 6 mars 2019 auprès de la Cour administrative du Tribunal Cantonale à Porrentruy.

Dernier délai pour la remise des publications:  
**jusqu'au lundi 12 heures**



Case postale 6744  
CH-1002 Lausanne  
Tél. + 41 21 348 13 13  
Fax + 41 21 348 13 14  
www.loro.ch

## TABLEAU DES LOTS DES BILLETS SÉCURISÉS À PRÉTIAGE

<b>Mégalo</b>		Tranche de 1 200 000 billets à 10.–	
dès série 10982		Valeur d'émission: 12 000 000.–	
Nb. de billets		Gain billet	Montant total
2	x	200 000.–	= 400 000.–
2	x	20 000.–	= 40 000.–
4	x	10 000.–	= 40 000.–
368	x	1 000.–	= 368 000.–
1 600	x	200.–	= 320 000.–
800	x	150.–	= 120 000.–
800	x	110.–	= 88 000.–
6 000	x	100.–	= 600 000.–
1 200	x	70.–	= 84 000.–
1 800	x	60.–	= 108 000.–
10 000	x	50.–	= 500 000.–
12 000	x	40.–	= 480 000.–
12 000	x	30.–	= 360 000.–
7 200	x	25.–	= 180 000.–
89 200	x	20.–	= 1 784 000.–
32 000	x	15.–	= 480 000.–
124 800	x	10.–	= 1 248 000.–
299 776	billets gagnants		= 7 200 000.–
24.98%			= 60.00%

<b>Baraka</b>		Tranche de 600 000 billets à 10.–	
dès série 71978		Valeur d'émission: 6 000 000.–	
Nb. de billets		Gain billet	Montant total
1	x	200 000.–	= 200 000.–
1	x	20 000.–	= 20 000.–
2	x	10 000.–	= 20 000.–
2	x	5 000.–	= 10 000.–
10	x	2 000.–	= 20 000.–
36	x	1 000.–	= 36 000.–
126	x	500.–	= 63 000.–
1 395	x	200.–	= 279 000.–
3 300	x	100.–	= 330 000.–
2 850	x	60.–	= 171 000.–
3 600	x	50.–	= 180 000.–
4 800	x	40.–	= 192 000.–
7 200	x	30.–	= 216 000.–
8 700	x	25.–	= 217 500.–
32 400	x	20.–	= 648 000.–
16 500	x	15.–	= 247 500.–
75 000	x	10.–	= 750 000.–
155 923	billets gagnants		= 3 600 000.–
25.99%			= 60.00%

<b>Mini Mots</b>		Tranche de 720 000 billets à 4.–	
dès le 26 mars 2019		Valeur d'émission: 2 880 000.–	
Nb. de billets		Gain billet	Montant total
1	x	40 000.–	= 40 000.–
48	x	1 000.–	= 48 000.–
480	x	110.–	= 52 800.–
540	x	104.–	= 56 160.–
1 300	x	100.–	= 130 000.–
1 680	x	40.–	= 67 200.–
2 400	x	20.–	= 48 000.–
6 000	x	12.–	= 72 000.–
12 000	x	10.–	= 120 000.–
87 840	x	8.–	= 702 720.–
6 000	x	6.–	= 36 000.–
60 000	x	4.–	= 240 000.–
178 289	billets gagnants		= 1 612 880.–
24.76%			= 56.00%

<b>5X</b>		Tranche de 510 000 billets à 5.–	
dès le 26 mars 2019		Valeur d'émission: 2 550 000.–	
Nb. de billets		Gain billet	Montant total
1	x	50 000.–	= 50 000.–
1	x	10 000.–	= 10 000.–
1	x	5 000.–	= 5 000.–
30	x	1 000.–	= 30 000.–
40	x	500.–	= 20 000.–
40	x	400.–	= 16 000.–
40	x	300.–	= 12 000.–
100	x	250.–	= 25 000.–
250	x	200.–	= 50 000.–
1 150	x	100.–	= 115 000.–
1 200	x	50.–	= 60 000.–
1 200	x	40.–	= 48 000.–
1 200	x	30.–	= 36 000.–
1 800	x	25.–	= 45 000.–
4 200	x	20.–	= 84 000.–
5 400	x	15.–	= 81 000.–
39 000	x	10.–	= 390 000.–
70 200	x	5.–	= 351 000.–
125 853	billets gagnants		= 1 428 000.–
24.68%			= 56.00%

<b>10X</b>		Tranche de 400 000 billets à 10.–	
dès le 26 mars 2019		Valeur d'émission: 4 000 000.–	
Nb. de billets		Gain billet	Montant total
1	x	200 000.–	= 200 000.–
4	x	10 000.–	= 40 000.–
9	x	5 000.–	= 45 000.–
32	x	1 000.–	= 32 000.–
50	x	500.–	= 25 000.–
44	x	400.–	= 17 600.–
70	x	300.–	= 21 000.–
100	x	250.–	= 25 000.–
1 000	x	200.–	= 200 000.–
220	x	150.–	= 33 000.–
2 000	x	100.–	= 200 000.–
220	x	80.–	= 17 600.–
230	x	60.–	= 13 800.–
2 000	x	50.–	= 100 000.–
2 500	x	40.–	= 100 000.–
5 000	x	30.–	= 150 000.–
2 000	x	25.–	= 50 000.–
20 000	x	20.–	= 400 000.–
12 000	x	15.–	= 180 000.–
55 000	x	10.–	= 550 000.–
102 480	billets gagnants		= 2 400 000.–
25.62%			= 60.00%

<b>20X</b>		Tranche de 360 000 billets à 20.–	
dès le 26 mars 2019		Valeur d'émission: 7 200 000.–	
Nb. de billets		Gain billet	Montant total
1	x	500 000.–	= 500 000.–
1	x	50 000.–	= 50 000.–
2	x	20 000.–	= 40 000.–
5	x	10 000.–	= 50 000.–
10	x	5 000.–	= 50 000.–
150	x	1 000.–	= 150 000.–
180	x	500.–	= 90 000.–
300	x	400.–	= 120 000.–
200	x	300.–	= 60 000.–
312	x	250.–	= 78 000.–
1 000	x	200.–	= 200 000.–
200	x	150.–	= 30 000.–
3 000	x	100.–	= 300 000.–
500	x	80.–	= 40 000.–
500	x	60.–	= 30 000.–
3 000	x	50.–	= 150 000.–
12 000	x	40.–	= 480 000.–
20 000	x	30.–	= 600 000.–
18 000	x	25.–	= 450 000.–
75 000	x	20.–	= 1 500 000.–
134 361	billets gagnants		= 4 968 000.–
37.32%			= 69.00%

<b>Mystère</b>		Tranche de 408 000 billets à 12.–	
dès le 23 avril 2019		Valeur d'émission: 4 896 000.–	
Nb. de billets		Gain billet	Montant total
1	x	250 000.–	= 250 000.–
1	x	25 000.–	= 25 000.–
1	x	20 000.–	= 20 000.–
2	x	10 000.–	= 20 000.–
5	x	5 000.–	= 25 000.–
81	x	1 000.–	= 81 000.–
129	x	500.–	= 64 500.–
300	x	250.–	= 75 000.–
900	x	200.–	= 180 000.–
2 100	x	100.–	= 210 000.–
3 000	x	50.–	= 150 000.–
3 180	x	40.–	= 127 200.–
3 300	x	30.–	= 99 000.–
9 900	x	24.–	= 237 600.–
49 980	x	20.–	= 999 600.–
39 300	x	12.–	= 471 600.–
112 180	billets gagnants		= 3 035 500.–
27.50%			= 62.00%

<b>Top3</b>		Tranche de 420 000 billets à 5.–	
dès le 23 avril 2019		Valeur d'émission: 2 100 000.–	
Nb. de billets		Gain billet	Montant total
1	x	50 000.–	= 50 000.–
1	x	10 000.–	= 10 000.–
1	x	5 000.–	= 5 000.–
12	x	1 000.–	= 12 000.–
24	x	500.–	= 12 000.–
400	x	200.–	= 80 000.–
160	x	120.–	= 19 200.–
180	x	110.–	= 19 800.–
800	x	100.–	= 80 000.–
1 200	x	50.–	= 60 000.–
1 800	x	25.–	= 45 000.–
5 400	x	20.–	= 108 000.–
5 400	x	15.–	= 81 000.–
30 000	x	10.–	= 300 000.–
58 800	x	5.–	= 294 000.–
104 179	billets gagnants		= 1 176 000.–
24.80%			= 56.00%

<b>PAC-MAN</b>		Tranche de 360 000 billets à 6.–	
dès le 23 avril 2019		Valeur d'émission: 2 160 000.–	
Nb. de billets		Gain billet	Montant total
1	x	60 000.–	= 60 000.–
1	x	10 000.–	= 10 000.–
2	x	2 000.–	= 4 000.–
13	x	1 000.–	= 13 000.–
21	x	500.–	= 10 500.–
502	x	200.–	= 100 400.–
1 000	x	100.–	= 100 000.–
725	x	60.–	= 43 500.–
1 500	x	40.–	= 60 000.–
2 400	x	30.–	= 72 000.–
7 200	x	20.–	= 144 000.–
20 700	x	10.–	= 207 000.–
14 400	x	8.–	= 115 200.–
45 000	x	6.–	= 270 000.–
93 465	billets gagnants		= 1 209 600.–
25.96%			= 56.00%

Les jeux ne comportant pas de date de mise en vente dans la présente publication sont vendus tout au long de l'année.

Les lots jusqu'à Fr. 200.– (optionnellement jusqu'à Fr. 2 000.–) sont payés par les points de vente. Les autres lots sont délivrés par la Loterie Romande à réception du billet dûment complété. La prescription des lots intervient six mois après la date limite de vente figurant sur les billets. L'acquéreur de billets se soumet au « Règlement général des billets sécurisés à prétiage » et, cas échéant, au règlement spécifique du billet. Ceux-ci sont disponibles auprès du siège central de la Loterie Romande ainsi que sur son site internet.